

# **42<sup>EME</sup> RALLYE NATIONAL DU VAL D'AGOUT**

**Coupe de France des Rallyes 2024  
coefficient 3**

**VENDREDI 26 - SAMEDI 27  
DIMANCHE 28 AVRIL 2024**

***Règlement particulier***



*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

## PROGRAMME - HORAIRES

<b><u>Lundi 4 Mars 2024 :</u></b>	Parution du règlement et ouverture des engagements
<b><u>Lundi 15 Avril 2024 :</u></b>	Clôture des engagements à minuit (cachet de la poste faisant foi)
<b><u>Samedi 20 et Dimanche 21 Avril 2024 :</u></b>	
8h00 à 12h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives
14h00 à 15h00	au Café de France à Brassac
	Jour 1 & 2 des reconnaissances (voir art. 6.2P planning et horaires)
<b><u>Jeudi 25 Avril 2024 :</u></b>	
8h00 à 12h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives
	au Café de France à Brassac
	Jour 3 des reconnaissances (voir art. 6.2P planning et horaires)
<b><u>Vendredi 26 Avril 2024 :</u></b>	
8h00 à 12h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives
	au Café de France à Brassac
	Jour 4 des reconnaissances (voir art. 6.2P planning et horaires)
13h00	Ouverture du parc à remorques (déchargement des voitures), à St Agnan
14h00 à 18h00	Séance d'essai sur inscription, limitée à 40 participants
16h15 à 20h00	Vérifications des voitures au parc de la Marquise à Brassac
16h30 à 20h15	Mise en place du parc de départ, place de Belfortès à Brassac
<b><u>Samedi 27 Avril 2024 :</u></b>	
7h15 à 11h00	Vérifications des voitures au parc de la Marquise à Brassac
7h30 à 11h15	Mise en place du parc de départ, place de Belfortès à Brassac
10h30	1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs à la salle de la Chapelle, Parc de la Marquise à Brassac
11h30	Publication des équipages admis au départ, des heures et ordres de départ de la 1 <sup>ère</sup> étape. Panneau d'affichage numérique : application « Sportity »
13h00	Départ du 1 <sup>er</sup> concurrent VHC du parc fermé, place de Belfortès à Brassac
22h03	Arrivée du 1 <sup>er</sup> concurrent de la 1 <sup>ère</sup> étape au parc fermé, place de Belfortès à Brassac
<b><u>Dimanche 28 Avril 2024 :</u></b>	
8h00	Publication des résultats partiels à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> étape, des heures et ordres de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape. Panneau d'affichage numérique : application « Sportity »
9h00	Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape du 1 <sup>er</sup> concurrent VHC du parc fermé, place de Belfortès à Brassac
15h17	Arrivée du 1 <sup>er</sup> concurrent de la 2 <sup>ème</sup> étape au parc fermé, place de Belfortès à Brassac (C.H. fin de rallye, pointage en avance non autorisé)
15h30	Remise des prix sur le podium d'arrivée, place de Belfortès à Brassac
16h30	Vérifications finales, garage BARDOU, route de Castres à Brassac Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé au tableau d'affichage officiel numérique : application « Sportity »

30' après l'affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

**ATTENTION :**

***Les articles ou partie d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement standard des rallyes.***

**ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais organise les **26 - 27 et 28 Avril 2024**, en qualité d'organisateur administratif le :

**42<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DU VAL D'AGOUT**

Ce rallye sera disputé conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la F.F.S.A. et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie - Pyrénées le 7 février 2024 sous le numéro N9 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 146-2024 en date du 15 février 2024.**



**Comité d'Organisation**

Président : Michel BENAZECH

Membres :

Tous les membres actifs de l'association « écurie automobile du Val d'Agout »

Secrétariat du Rallye :

chez Michel BENAZECH, 158 route de Castres, les Pradels 81260 LE BEZ

**Téléphone : 06.82.95.02.00**

Mail : [benazechmichel@orange.fr](mailto:benazechmichel@orange.fr)

Permanence du Rallye : chez Michel BENAZECH, 158 route de Castres, les Pradels 81260 LE BEZ

Date, horaire : jusqu'au jour de l'épreuve de 8h00 à 19h00

**Tableau d'affichage officiel**

Tableau d'affichage numérique : <https://rallye-val-d-agout.fr/> - onglet « Classement »

Pendant le rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile « Sportity »). À cette fin, chaque concurrent doit désigner un représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique). Ce contact sera utilisé à la fois pour les communications générales et individuelles. Toute confirmation de réception, si nécessaire, devra être retournée par ce contact à l'adresse électronique suivante : [contact@rallyevaldagout.fr](mailto:contact@rallyevaldagout.fr). Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site web <https://rallye-val-d-agout.fr/>. Tous les concurrents seront informés par courrier électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique. De plus, les documents officiels du rallye seront disponibles dans l'application « Sportity » (téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur App Store et pour les appareils Android sur Google Play) : le mot de passe est : **RVA 2024**

## Organisateur technique

**Nom :** Ecurie Automobile du Val d'Agout

Adresse : 158 route de Castres, les Pradels 81260 LE BEZ

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1 P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. DECARPENTRIE.....	Licence n°3433
Commissaires Sportifs	G. BERTRAND .....	Licence n°5705
	C. MARY.....	Licence n°1622
Directeur de Course	Y. ESCLOUPE.....	Licence n°76046
Directeurs de Course Adjoints	E. LAURENS.....	Licence n°133555
	A.SALAVILLE.....	Licence n°216403
Directeur de Course VHC + Nouveau Départ	B. MARTY.....	Licence n°136694
Secrétaire auprès de la D.C.	C. ROUANET .....	Licence n°298583
Directeurs de Course délégués aux ES	J. ETIENNE .....	Licence n°17167
	L. TEILLARD.....	Licence n°10182
Directeur de Course délégué au poste intermédiaire	G. MAGAUD .....	Licence n°2187
Responsable des Commissaires Techniques	A. FOURMENT .....	Licence n°6222
Commissaires Techniques	B. SANGLA .....	Licence n°8230
	A. FARNIERE .....	Licence n°64948
	M. ALGANS .....	Licence n°299446
Commissaire Technique VHC + Nouveau Départ	S. LARQUEY.....	Licence n°8454
Médecin chef	M. ELRAKAWI.....	Licence n°149435
Chargés des relations avec les concurrents	J. JONQUIERES.....	Licence n°9859
	S. ROUANET.....	Licence n°296840
Juges de faits	J. GUITARD .....	Licence n°23307
	P. BADOU .....	Licence n°27999
Responsable des Parcs	T. GRAUBY .....	Licence n°163786
Véhicule Tricolore	B. GALARD .....	Licence n°4608
Véhicule Damier	M. BERTRAND-PUECH .....	Licence n°113568
Classements informatiques	N. BONNET .....	Licence n°7422
Conseillé CRMP	M. POUGET.....	Licence n°125745
Chargé des relations avec la presse	P. ESCUDIE.....	Licence n°182023
Chargé de la vérification de la Publicité	M. CALVET .....	Licence n°52062

<u>Nombre total de postes de commissaires :</u>	<b>23</b> pour la 1 <sup>ère</sup> journée et <b>25</b> pour la 2 <sup>ème</sup> journée
- Nombre de commissaires sur le terrain :	60
Nombre d'ambulances équipées :	4

### 1.2 P. ELIGIBILITE

#### Le 42<sup>ème</sup> Rallye National du Val d'Agout compte pour :

- Coupe de France des Rallyes 2024 **Coef : 3**
- Championnat de ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile **Coef : 2**
- Challenge des commissaires de la ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile
- Challenge A.S.A. Route d'Argent 2024

### 1.3 P. VERIFICATIONS

- **Administratives préliminaires :**

Les vérifications des documents auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire au café de France à Brassac les :

- **Samedi 20 et Dimanche 21 Avril de 8h à 12h et de 14h à 15h**
- **Jeudi 25 Avril de 8h à 12h**
- **Vendredi 26 Avril de 8h à 12h**

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- **Permis de conduire pilote et copilote**
- **Licence pilote et copilote valable pour l'année en cours**
- **Photocopie 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation du véhicule**

Les équipages recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques de rallye, ...) et seront informés de l'heure de convocation aux vérifications techniques.

- **Techniques :**

Les vérifications des voitures auront lieu au parc de la Marquise à Brassac le Vendredi 26 Avril de 16h15 à 20h00 et le Samedi 27 Avril de 7h15 à 11h00.

L'accueil des équipages avec leur remorque sera effectué dans le village de Saint-Aignan, aux abords de l'église où un **parc à remorques obligatoire non gardé** sera mis en place (voir plan fourni avec la convocation).

#### 3.1.12P. Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu immédiatement après l'arrivée du rallye, et selon les instructions données par les officiels, au garage BARDOU (agent Peugeot) route de Castres à Brassac.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 42<sup>ème</sup> rallye du Val d'Agout doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 15 Avril 2024**.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum (moderne + VHC).

Le cas échéant, une demande de dérogation pourra être faite pour porter le nombre d'engagés à 135.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **480 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **960 € (x 2)**

Une réduction de **30 €** sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais (si un seul membre d'équipage est licencié à l'ASA du Vignoble Tarnais, la réduction sera de **15 €**).

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande (courrier ou mail) parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues avant le Jeudi 18 Avril 2024
- 50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications techniques

Passé ce délai, les droits d'engagement seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée de :

- Du montant des droits d'engagement
- De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage

Le chèque sera fait à l'ordre de : **ECURIE DU VAL D'AGOUT**

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes automobiles et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

### **3.1P. EQUIPAGES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA*

**3.2.9 P.** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 m, avant le CH et après le point Stop. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

**3.2.10 P.** Tous les concurrents, pilotes, copilotes et officiels d'un rallye, devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité.

### **3.3 P. ORDRE DE DEPART**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA*

Le départ du rallye moderne sera donné 15 mn après le dernier concurrent VHC

- **Pour la 1<sup>ère</sup> étape :**

○ **1<sup>ère</sup> SECTION :**

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

L'attribution se fera dans l'ordre suivant :

- Conducteur prioritaire rallye FFSA.
- Pilotes désignés comme performants par l'organisateur.
- Les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA.

○ **3<sup>ème</sup> SECTION :**

**L'ordre de départ de la 3<sup>ème</sup> section (secteur de nuit) sera donné en fonction du classement général provisoire établi à l'issue de la 1<sup>ère</sup> section de l'étape 1, hors pénalités routières.**

- **Pour la 2<sup>ème</sup> étape :**

Le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire du rallye à l'issue de la dernière ES de la 1<sup>ère</sup> étape, hors pénalités routières, avec la possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés « en nouveau départ » par le collège des commissaires sportifs quand le cas est prévu.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 4.3P. ASSISTANCE

Un seul parc d'assistance pour toute la durée du rallye sera mis en place dans le village de Brassac, **« route de Ferrières » du N° 24, jusqu'au panneau sortie de « Brassac » sur la D 53 à partir du vendredi 26 avril 14 H 00**, il sera délimité par un CH d'entrée et de sortie.

#### **Toutes réparations en dehors de ce parc sont interdites.**

Seuls les véhicules possédant une plaque d'assistance ou un macaron à coller sur le pare-brise seront admis dans le parc d'assistance. Toute infraction à cette règle entrainera la mise hors course.

#### 4.3.2.1 P.

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbure conformes aux normes hydrocarbures.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- de disposer sous les parties mécaniques de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, **par les commissaires sportifs**, pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité sera conservé par les organisateurs.

### 4.7. P. EXTINCTEURS :

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ : mise en conformité
- Pendant le rallye :
  - 1<sup>ère</sup> infraction **infligée par les commissaires sportifs** : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.
  - 2<sup>ème</sup> infraction **infligée par les commissaires sportifs** : disqualification.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.



## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 6.1 P. DESCRIPTION

Le 42<sup>ème</sup> Rallye national du Val d'Agout représente un parcours de **315.7 km**.

Il est divisé en **2** étapes et **5** sections.

Il comporte **10** épreuves spéciales d'une longueur totale de **139.9 km**.

Les épreuves spéciales sont :	ES 1/3/5	Les quatre chemins	9,0 x 3 = 27,0 km
	ES 2/4/6	Le Viala	14,9 x 3 = 44,7 km
	ES 7/9	Forêt de Montagnol	13,2 x 2 = 26,4 km
	ES 8/10	Jaladieu	20,9 x 2 = 41,8 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2 P. RECONNAISSANCES

**6.2.1 P.** Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 maximum**.

**6.2.2P.** Un autocollant avec la mention « Reconnaissance » et un N° d'ordre sera apposé sur le véhicule de reconnaissance en haut à droite du pare-brise.

#### 6.2.5P. Durée

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **Samedi 20, Dimanche 21, Jeudi 25 et Vendredi 26 Avril de 8h à 12h et de 14h à 18h.**

A la remise du carnet d'itinéraire, les concurrents recevront une fiche de reconnaissances sur laquelle ils inscriront eux-mêmes les renseignements demandés au stylo bille. Cette fiche complétée devra être remise lors des vérifications techniques.

Dans le but de protéger les bas-côtés fragiles et pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée le jour du rallye, des cordes seront protégées par des piquets (ou autres dispositifs). La détérioration de ces protections pourra entraîner des pénalités.

### 6.4. CIRCULATION

**6.4.1.** Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, **ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.**

**6.4.7.** En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

- Pénalités :
  - 1<sup>ère</sup> infraction notifiée : **10 secondes de pénalité**
  - 2<sup>ème</sup> infraction notifiée : **1 minute de pénalité**
  - **3<sup>ème</sup> infraction notifiée** : disqualification.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 7.2 P. Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard FFSA



### 7.3.17 P. Nouveau Départ Après Abandon

Conforme au règlement standard FFSA

#### 7.5.17.3 P : Dépannage

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES, afin notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention quand la route sera officiellement rendue à la circulation.

#### 7.5.17.4 P : Déclaration d'abandon

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 5.7.17 pourra se voir pénalisé par le collège des commissaires sportifs.

#### 7.5.20P : Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **Vendredi 26 Avril de 14h à 18h** (réservation avec la feuille d'engagement ou au plus tard lors de la récupération du carnet d'itinéraire). Les frais d'inscription sont fixés à **50 €**. Le nombre de participant **est limité à 40** au total (moderne + VHC).

Seuls les membres de l'équipage engagés au rallye pourront y participer. Cependant, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence, nominativement désigné et avec l'accord du Directeur de Course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

**Le déchargement des voitures se fera impérativement au parc à remorques de Saint Agnan.**

Le mois précédent le rallye, **tout essai privé est formellement INTERDIT** sur les communes concernées par l'épreuve.

### 7.6 P. PARC FERME

A l'entrée du parc fermé de fin d'étape 1 (CH 6A) le pointage en avance **est autorisé**.

A l'entrée du parc fermé d'arrivée à la fin du rallye (CH 10A) le pointage en avance **n'est pas autorisé**

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

• **PRIX EN ESPECES (EURO) :**

A) - **CLASSEMENT SCRATCH**

Au premier	600
Au deuxième	400
Au troisième	250
Au quatrième	150
Au cinquième	100

B) - **CLASSEMENT GROUPE**

<b>Nombre de partants :</b>	<b>+ de 30</b>	<b>De 3 à 30</b>
Au premier	200	150
Au deuxième	100	

C) - **CLASSEMENT CLASSE**

<b>Nombre de partants :</b>	<b>+ de 10</b>	<b>De 6 à 10</b>	<b>De 2 à 5</b>	<b>1</b>
Au premier	480	400	280	100
Au deuxième	240	160		
Au troisième	120			

D) - **CLASSEMENT JUNIOR**

<b>Pilotes de moins de 25 ans au 01/01/2024</b>	
Au premier	240

*Le classement « junior » est réservé exclusivement aux pilotes de moins de 25 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours (nés après le 31 décembre 1998).*

• **COUPES :**

- SCRATCH                      aux 5 premiers du scratch
- GROUPE                      aux premiers de groupe
- CLASSE                      aux premiers de classe
- JUNIOR                      au 1<sup>er</sup> pilote (- de 25 ans)
- FEMININ                      au 1<sup>er</sup> équipage 100% féminin
- COMMISSAIRE              2 récompensés par tirage au sort

**Tous les prix sont cumulables.**

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la poste le **Vendredi 10 Mai 2024** au plus tard sauf vérifications finales en cours.

**10.1 P. Remise des Prix**

Conforme au règlement standard FFSA

La remise des prix aura lieu le Dimanche 28 Avril 2024 à partir de 15h30 sur le podium d'arrivée du rallye.

